Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le 27/05/2026
ID : 027-242700276-20260518-B18052026_02-DE

Pour le Président
et par délégation
Directrice Générale
des Services
Marie-Odile GESLIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES CONCHES Eure

B-18-05-2026/02

Département *EURE* **Arrondissement** *EVREUX* **Canton** *CONCHES*	*COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES* EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU 18 MAI 2026

Nombre de délégués en exercice :	*17*
Nombre de présents :	*15*
Nombre de votants :	*15*
Date de Convocation :	*12/05/2026*

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Dix-Huit Mai, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche.*

ÉTAIENT PRÉSENTS
Monsieur *Jérôme PASCO, Président*

Mesdames *Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Jeanick LAPEYRONNIE, Vice-Présidentes,*

Messieurs *Marcel SAPOWICZ, Gérard THEBAUD, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Olivier RIOULT, Hubert LAMY, Christophe DUFLOT, Vice-Présidents,*

Madame *Sophie JEHENNE, Membre du Bureau,*

Messieurs *Jacques FAUVEL, Jean-Claude DUFOSSEY, Christophe CAPELLE, Olivier DESHAIES, Membres du Bureau*

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSEE
Messieurs *Denis CAVELIER, Jacques HAPDEY*

Secrétaire de Séance *: Monsieur Olivier DESHAIES*

Objet : CONVENTION AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEES PEDESTRES DU DEPARTEMENT DE L'EURE : Balisage des sept randonnées du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Conches

Madame Claire LACAMPAGNE- CROCHET rappelle que lors de sa séance du Lundi 13 Février 2023, le Conseil Communautaire avait adopté une convention avec le Comité Départemental de Randonnées du Département de l'Eure (CDRP27) relative au balisage des sept randonnées du territoire communautaire.

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/82942

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le 27/05/2026
ID : 027-242700276-20260518-B18052026_02-DE

Cette convention est arrivée à échéance fin 2025. Afin de maintenir une offre pérenne et de qualité aux différents usagers, il est souhaité le renouvellement de cette convention pour trois ans comprenant :

Les engagements du CDRP 27 :

- Organiser l'intervention de ses équipes de baliseurs formés qui seront affectés au balisage des sentiers suivant la Charte officielle du balisage et aux opérations de veille sur les itinéraires concernés
- Mettre en œuvre un programme de travail, établi sous la responsabilité de la Communauté de Communes du Pays de Conches et du CDRP27
- Organiser deux réunions par an, une au printemps afin de fixer le programme d'intervention et une autre en automne pour établir le bilan
- Fournir le matériel de balisage (peinture, ruban, pochoirs)
- Baliser les sentiers conformément à la Charte officielle du balisage
- Proposer de modifier le balisage d'un itinéraire (débalisage et masquage des anciennes balises) et à les rebaliser conformément à la Charte officielle du balisage
- Faire remonter les problèmes constatés sur les sentiers (entretien, vandalisme, dépôts sauvages ...) lors de la veille assurée par les baliseurs
- Accompagner la Communauté de Communes du Pays de Conches pour la négociation des conventions de passage pour son compte lorsque des circuits empruntent des cheminements privés
- Accompagner la Communauté de Communes du Pays de Conches dans le cadre des conventions d'installation de mobilier avec les communes en lien avec les PR concernés
- Apporter une aide méthodologique à la conception des totems de départ des circuits et des fiches promotionnelles des circuits en améliorant les descriptifs et les cartographies actuels
- Apposer le logo de la Communauté de Communes du Pays de Conches sur les outils de communication du CDRP27 lorsque les actions la concernent

Les engagements de la Communauté de Communes du Pays de Conches :

- Fournir une aide matérielle à la tenue des réunions (salle, vidéo-projecteur)
- S'assurer de l'entretien des circuits promus et des GR® du territoire en lien avec les collectivités en charge de cette compétence. À cette fin, un interlocuteur unique de la Communauté de Communes du Pays de Conches sera désigné comme contact du CDRP
- Promouvoir l'intégralité de ses sentiers en soulignant le rôle du CDRP en y portant son logo,
- Suivre et assurer l'inscription des chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'Eure en demandant aux communes de délibérer
- Attribuer une aide financière au CDRP pour la fourniture du matériel de balisage (peinture, ruban de balisage et autres frais de gestion (indemnisation kilométrique ...) pour un montant maximal de 490 €/an.

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/82942

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le 27/05/2026
ID : 027-242700276-20260518-B18052026_02-DE

L'aide la Communauté de Communes du Pays de Conches est versée en fin d'année sur présentation d'un bilan des travaux réellement réalisés.

Tarif du CDRP27 : 14 € du kilomètre pour le balisage dans les deux sens

Liste des circuits PR (promenades et randonnées) concernés :

N°1 - Circuit de la Comtesse (Beaubray) -14 km
N°2 - Circuit de la Ferrière-sur-Risle (La Ferrière-sur-Risle) - 20 km
N°3 - De l'église Sainte-Christine à l'église Notre-Dame (Ferrières-Haut-Clocher) - 11,25 km
N°4 - Découverte du Sec-Iton (Gaudreville-la-Rivière) - 8 km
N°5 - Du Fi de l'Aire au Fidelaire (Le Fidelaire) - 14,25 km
N°6 - Entre forêts et manoirs (Conches-en-Ouche) - 22,4 km
N°7 - Sur la route de Compostelle (Conches-en-Ouche) - 15 km
Soit un total de 104,90 kilomètres

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acceptent** le renouvellement de la convention entre la Communauté de Communes du Pays de Conches et le Comité Départemental de Randonnées Pédestres de l'Eure relative à l'entretien du balisage des randonnées.

- **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Claire LACAMPAGNE-CROCHET ou Hubert LAMY, Vice-Présidents, à signer convention considérée ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Vingt et Un Mai Deux Mil Vingt-Six

LE PRESIDENT

Jérôme PASCO

COMMUNAUTE DE COMMUNES CONCHES Eure

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/82942